



Bureau d'intervention en matière de discrimination et de harcèlement

Rapport annuel
2011-2012



uOttawa

Service d'appui au succès scolaire
Student Academic Success Service

Rapport annuel 2011-2012

Le Bureau d'intervention en matière de discrimination et de harcèlement de l'Université d'Ottawa (le Bureau d'intervention) a été créé en août 2010; l'année universitaire 2011-2012 marque donc sa deuxième année de fonctionnement. Le Bureau d'intervention a pour mission de recevoir les plaintes de discrimination et de toute forme de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel. Il traite principalement les plaintes déposées par des étudiantes et étudiants inscrits à l'Université d'Ottawa et exerce ses activités en vertu du Règlement 67a, *Prévention du harcèlement et de la discrimination*, approuvé le 23 octobre 2011.

Statistiques

Nombre total d'incidents signalés : 119

Entre le 1^{er} septembre 2011 et le 31 août 2012, le Bureau d'intervention a reçu au total 119 rapports d'incident, incluant les incidents traités par l'intervenante en matière de discrimination et de harcèlement (l'intervenante) ainsi que les incidents signalés au Bureau d'intervention par le Service de la protection et par l'équipe Vie en résidence.

Durant sa première année d'existence (2010-2011), le Bureau d'intervention a reçu au total 79 rapports d'incident. L'intervenante ne considère pas que cette hausse du nombre de rapports d'incident signifie nécessairement qu'il y a plus de situations de discrimination ou de harcèlement sur le campus, mais plutôt que l'amélioration de l'accès au Bureau d'intervention permet à un plus grand nombre d'étudiants de déposer des plaintes.

Des 119 incidents, 51 touchaient le harcèlement sexuel, ce qui représente 42,85 % des incidents signalés et la majorité des plaintes reçues. Le Bureau d'intervention a reçu 18 rapports d'incident de discrimination, soit 15,12 % du nombre total d'incidents signalés, ainsi que 41 plaintes de harcèlement, soit 34,45 % des incidents signalés.

Le **tableau 1** présente des données comparatives sur les incidents signalés durant les années universitaires 2010-2011 et 2011-2012.

	Nombre d'incidents signalés en 2010-2011	Nombre d'incidents signalés en 2011-2012	Pourcentage 2010-2011	Pourcentage 2011-2012
Discrimination	20	18	25,31	15,12
Harcèlement	15	41	18,98	34,45
Harcèlement sexuel	35	51	44,30	42,85

	Nombre d'incidents signalés en 2010-2011	Nombre d'incidents signalés en 2011-2012	Pourcentage 2010-2011	Pourcentage 2011-2012
Discrimination et harcèlement	4	3	5,06	2,52
Autre	5	6	6,32	5,04

Incidents traités par le Bureau d'intervention : 73

Dans son rapport annuel 2010-2011, l'intervenante n'a pas établi de distinction entre les incidents traités par le Bureau d'intervention et ceux qui ont été signalés au Bureau d'intervention pour consultation ou information seulement. Dans le présent rapport, les données sont présentées séparément afin de mieux faire ressortir la nature des plaintes reçues et la situation des plaignants et des intimés.

Des 119 incidents signalés, le Bureau d'intervention est intervenu directement dans 73 cas. Les autres incidents ont été signalés au Bureau d'intervention à des fins d'information ou de consultation (soit par le Service de la protection soit par l'équipe Vie en résidence), mais n'exigeaient pas l'intervention directe de l'intervenante.

Ce nombre montre clairement une hausse des interventions du Bureau d'intervention sur le campus, puisque durant l'année universitaire 2010-2011, le nombre total de plaintes s'établissait à 79 et qu'en 2011-2012, le Bureau d'intervention est intervenu directement dans 73 incidents.

Le **tableau 2** présente la répartition des incidents traités par le Bureau d'intervention selon la nature des plaintes.

	Plaintes traitées par le Bureau d'intervention	Pourcentage du nombre total de plaintes
Discrimination	18	24,66
Harcèlement	21	30,13
Harcèlement sexuel	27	35,6
Discrimination et harcèlement	1	1,36
Autre	6	8,21

Des 73 plaintes traitées par le Bureau d'intervention, la plupart ont été reçues par l'entremise de la procédure de plainte non officielle dont il est question dans la méthode

administrative 36-1 afférente au Règlement 67a, *Prévention du harcèlement et de la discrimination*.

Plaintes officielles

Des 73 plaintes traitées, trois ont été déposées en vertu de la procédure de plainte officielle, soit seulement 4,10 % du nombre total de plaintes.

La première plainte concernait une situation de discrimination découlant d'une incapacité non visible; la plainte a été transmise au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario pour un examen plus approfondi.

La deuxième plainte, déposée par un membre du corps professoral à l'endroit d'un étudiant, concernait un cas de harcèlement; cette plainte avait d'abord été déposée en vertu d'un autre mécanisme de l'Université, mais on a demandé au Bureau d'intervention de la prendre en charge.

La troisième plainte formelle concerne une allégation de harcèlement et est actuellement traitée en vertu de la procédure de plainte formelle.

Incidents signalés par le Service de la protection

Des 73 cas traités par le Bureau d'intervention, 22 provenaient du Service de la protection. Ce dernier a aussi fait part de 31 incidents au Bureau d'intervention à des fins d'information seulement; ces incidents n'exigeaient pas l'intervention directe de l'intervenante.

Demandes transmises par un intermédiaire

La majorité des plaintes reçues par le Bureau d'intervention provenaient de différents services ou personnes à l'Université, le principal contributeur étant le Service de la protection.

Neuf des plaintes traitées par le Bureau d'intervention provenaient de l'équipe Vie en résidence, et dans 16 autres cas l'intervenante a offert des services de consultation à la personne responsable des résidences. Le Service d'appui au succès scolaire (SASS) a quant à lui signalé 10 plaintes.

Des 73 plaignants, 14 ont indiqué avoir accédé au service par téléphone, par courriel à l'adresse respect@uOttawa ou par l'entremise de l'outil de signalement en ligne grâce aux coordonnées publiées dans le site Web du Bureau d'intervention.

Rapport entre plaignants et intimés

Le **tableau 3** présente la répartition des rapports entre plaignants et intimés selon le type d'incident.

Rapport plaignant / intimé	Incidents de discrimination	Incidents de harcèlement	Incidents de harcèlement sexuel	Nature de la plainte autre / indéterminée	Incidents de harcèlement et de discrimination	Total
Étudiant / Étudiant	3	10	17		1	31
Étudiant / Professeur	12	5		1		18
Étudiant / Employé de soutien		1	1			2
Étudiant / Club, équipe, organisme ou service	1	1		1		3
Étudiant / Employé contractuel			2			2
Étudiant / Autre	1		3	2		6
Étudiant / Indéterminé	1			1		2
Autre / Professeur			2			2
Employé / Étudiant		4	2	1		7

Les données du tableau 3 indiquent que pour la majorité des plaintes traitées par le Bureau d'intervention, le plaignant et l'intimé étaient tous deux des étudiants (42 % des plaintes traitées), et qu'il s'agissait majoritairement de plaintes de harcèlement sexuel (54 %), les autres plaintes de harcèlement représentant 32 % des cas.

La majorité des plaintes de discrimination reçues (12 plaintes sur 18, soit 66,6 %) ont été déposées par un étudiant à l'endroit d'un professeur.

On constate également à la lecture du tableau qu'aucune plainte de harcèlement sexuel n'a été déposée contre un professeur en 2011-2012 (comparativement à une plainte en 2010-2011); une plainte de harcèlement sexuel a été déposée contre un employé de soutien (aucune en 2010-2011) et deux plaintes de harcèlement sexuel ont été déposées par des étudiants contre des employés contractuels (comme en 2010-2011).

Répartition selon le sexe

Des 73 plaintes traitées par le Bureau d'intervention, la personne plaignante était une femme dans 68,5 % des cas. Les incidents où la plaignante était une femme et l'intimé, un homme, comptaient pour 32 des 73 plaintes, soit 43 % des incidents signalés.

Le **tableau 4** présente la répartition des plaignants et des intimés selon le sexe, en fonction de la nature de l'incident signalé.

Plaignant / Intimé	Incidents de discrimination	Incidents de harcèlement	Incidents de harcèlement sexuel	Nature de la plainte autre / indéterminée	Incidents de harcèlement et de discrimination	Total
Femme / Homme	3	6	23	1		33
Femme / Femme	5	6			1	12
Homme / Femme	2	1	2	1		6
Homme / Homme	2	2	1	1		6
Femme / Indéterminé	1			1		2
Homme / Indéterminé				1		1
Femme / Plus d'un homme		1				1
Homme / Plus d'un homme	1	2	1			4
Homme / Faculté ou service	2					2
Femme / Faculté ou service (en général)	2					2
Plusieurs personnes (hommes et femmes) / Homme		1				1
Plus d'une femme / Femme		1		1		2
Plus d'une femme / Homme		1				1

Des 27 plaintes de harcèlement sexuel traitées par le Bureau d'intervention, 23 ont été déposées par une femme contre un homme, soit 85 % des plaintes de harcèlement sexuel reçues.

Langue

Le tableau 5 présente la répartition de la langue dans laquelle les incidents ont été traités.

	Nombre total d'incidents	Pourcentage
Plaintes traitées en anglais	60	82 %
Plaintes traitées en français	8	10,9 %
Plaintes traitées dans les deux langues	5	6,8 %

Influence de la communication électronique et mobile

Le Bureau d'intervention a été en mesure de déterminer que les médias sociaux (Facebook, Twitter et autres), les outils de communication en ligne (courriel) et la messagerie texte ont été utilisés à des fins de harcèlement ou de discrimination dans 33 % des plaintes traitées.

Initiatives à venir

En 2012-2013, le Bureau d'intervention travaillera en collaboration avec l'équipe de TI du SASS afin d'élaborer un système sécurisé de gestion des dossiers, qui permettra de gérer les plaintes de manière plus précise et structurée et de produire des statistiques plus exactes avec efficacité.

Le Bureau d'intervention prévoit aussi participer à la mise sur pied de deux campagnes sur le campus de l'Université d'Ottawa. L'une de ces campagnes, une initiative conjointe entre le Bureau d'intervention et les Ressources humaines, vise à promouvoir le respect sur le campus afin de réduire les situations de conflit à tous les niveaux.

La deuxième initiative sera dirigée par le Bureau d'intervention; il s'agit d'une campagne de sensibilisation aux risques que présentent les médias sociaux et aux répercussions de la cyberintimidation.

Intervenante : Ashley Scott, M.Éd., CCC